

le 6 décembre 2010

« QUESTIONS DIVERSES DES ASSOCIATIONS »

1. OUVERTURE PAR BRIGITTE KUSTER, MAIRE DU 17^E ARRONDISSEMENT ET ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE DE CICA

2. INTRODUCTION PAR HELENE JACQUEMONT, ADJOINTE AU MAIRE CHARGEE DE LA VIE ASSOCIATIVE

3. QUESTION DE ALBERT DE SMET AVEC REPOSE DE HELENE JACQUEMONT, ADJOINTE AU MAIRE CHARGEE DE LA VIE ASSOCIATIVE

4. QUESTION DE LISE FAGNONI, ASSOCIATION GENERALE DES FAMILLES DU 17EME, AVEC REPOSE DE HELENE JACQUEMONT, ADJOINTE AU MAIRE CHARGEE DE LA VIE ASSOCIATIVE

5. QUESTION DE JEAN TOUSSAINT, ASSOCIATION COUP D'MAIN, AVEC REPOSE DE GEOFFROY BOULARD, ADJOINT AU MAIRE CHARGE DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE ET DE HERVE BENESSIANO, CONSEILLER DE PARIS ET 1^{ER} ADJOINT AU MAIRE CHARGE DE L'ADMINISTRATION GENERALE, DES FINANCES, DE LA DEMOCRATIE LOCALE ET DE LA PROPRETE

6. QUESTION DE JEAN TOUSSAINT, ASSOCIATION COUP D'MAIN, AVEC REPOSE DE JEAN-FRANCOIS REMOND, ADJOINT AU MAIRE CHARGE DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Présences

Mme KUSTER, présente - M. BENESSIANO, présent - Mme BENCHERIF, présente - M. BERTHAULT, excusé - Mme BESSIS, excusée - M. BOUCHER, présent - M. BOULARD, présent - M. CADORET, présent - Mme CANDLOT, présente - M. COUDERT, présent - M. COURCELLE, présent - Mme de PANAFIEU, présente - M. DIVRY, présent - Mme d'ORLANDO, présente - Mme DOUVIN, présente - M. DUBUS, présent - Mme DUMAS, excusée - Mme GACHET, présente - Mme GASNIER, présente - Mme GUENOUX, présente - Mme JACQUEMONT, présente - M. KLUGMAN, excusé - M. LABIODH, excusé - M. LAVAUD, présent - M. LEDRAN, présent - Mme LEPETIT, présente - M. METZEN, excusé - Mme NAHMIAS, présente - M. N'DAW, excusé - Mme PAPAREMBORDE, excusée - M. PERIFAN, présent - Mme PEYRICOT, présente - M. REMOND, présent - M. ROBEIN, présent - Mme SALEM, présente - Mme SCHOR, présente - M. STEIN, excusé - Mme TOURY, excusée - M. VINCENT, présent

1. OUVERTURE PAR BRIGITTE KUSTER, MAIRE DU 17^E ARRONDISSEMENT ET ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE DE CICA

Brigitte KUSTER : Je remercie le public, les associations et les élus de leur présence. Je mets aux voix le compte-rendu de la séance précédente de CICA. Il est adopté à l'unanimité. Je cède la parole à Hélène JACQUEMONT pour la présentation des questions posées par les associations à l'équipe municipale.

2. INTRODUCTION PAR HELENE JACQUEMONT, ADJOINTE AU MAIRE CHARGEE DE LA VIE ASSOCIATIVE

Hélène JACQUEMONT : avant de passer à l'ordre du jour de ce CICA, je voudrais souhaiter la bienvenue aux cinq nouvelles associations qui ont rejoint le Conseil d'animation du CICA puisqu'elles ont été élues à l'issue du dernier CICA. Je donne maintenant la parole aux associations. Je rappelle que les réponses des adjoints ne donnent pas lieu à débat conformément à la Charte de fonctionnement du CICA.

3. QUESTION DE ALBERT DE SMET AVEC REPOSE D'HELENE JACQUEMONT, ADJOINTE AU MAIRE CHARGEE DE LA VIE ASSOCIATIVE

Albert DE SMET : Comment améliorer la visibilité du site des associations du CICA du 17^e auprès des associations et des habitants afin de maximaliser les consultations ? Ne peut-on pas faire paraître un article dans le journal Paris 17 sur le fonctionnement du site et son contenu ?

Hélène JACQUEMONT : Il s'agit de questions directement liées à la vie associative et à l'animation associative du 17^{ème} arrondissement et je vous remercie de poser ces deux questions tout à fait intéressantes.

Sur ce site dédié à la vie associative, nous trouvons tout ce qui touche de près ou de loin aux associations : des conseils pratiques, des informations, une newsletter, une rubrique agenda, des éléments sur le CICA du 17^{ème}, sur le fonctionnement de la Maison des associations (MDA), un

annuaire actualisé en temps réel et des rubriques bénévoles (offres de bénévolat, échanges de salles, promotions d'événements...).

Le 17^{ème} est le seul arrondissement de Paris à avoir créé un site de proximité personnalisé à la différence des sites pré-formatés proposés à l'échelle parisienne. C'est donc un site à la mesure de la vie associative de l'arrondissement. On y accède soit par le site internet de la mairie du 17^{ème} rubrique « Vie citoyenne » puis « Vie associative » ce qui assure un trafic certain ou un accès direct par www.espace-associations-17.fr. La notoriété de ce site est également portée par la Maison des associations du 17^{ème}. En effet à chaque nouvelle inscription, la directrice présente le site internet et son adresse est rappelée sur tous les échanges de mail.

Mais il est vrai qu'un site internet n'est jamais suffisamment connu et accroître sa visibilité auprès des habitants et des associations serait encore un plus. Aussi, cette question posée a été l'occasion d'imaginer de nouveaux moyens de promotions du site : Le journal Paris 17 pourra faire un zoom sur le site de manière ponctuelle et/ou y faire mention de manière récurrente à travers une petite note. Nous pouvons également éditer une affiche format A3 qui pourrait être mise à la MDA ou à la mairie à l'occasion d'événements spécifiques qui rassemblent les associations. Enfin techniquement nous revoyons les mots clefs qui permettent d'améliorer les référencement du site. Je ne doute donc plus que bientôt le site drainera plus de monde pour le plaisir et l'intérêt de tous. Enfin, nous allons faire apparaître le logo du site www.espace-associations-17.fr sur la première page du site de la mairie du 17^{ème} pour y accéder en un clic au lieu de trois !

4. QUESTION DE LISE FAGNONI, ASSOCIATION GENERALE DES FAMILLES DU 17EME, AVEC REPOSE DE HELENE JACQUEMONT, ADJOINTE AU MAIRE CHARGEE DE LA VIE ASSOCIATIVE

Lise FAGNONI : Certaines associations nous informent que les informations qu'elles envoient ne sont pas toujours relayées sur le site www.espace-associations-17.fr ? Comment améliorer l'information en provenance des associations sur le site ? Quels moyens supplémentaires pourraient être mis en place ? Comment optimiser la sous-traitance du serveur pour une gestion en temps réel du traitement des informations fournies par les associations notamment sur le planning de leurs activités ?

Hélène JACQUEMONT : La mise à jour de ce site est faite manuellement car toutes les informations mises en ligne sont préalablement validées et ce, pour les raisons suivantes : la responsabilité juridique du site pourrait être engagée et un tri est effectué pour que seules les informations concernant le 17^{ème} arrondissement soient diffusées. Je vous assure que tout ce qui nous arrive et qui est en lien avec le 17^{ème} est évidemment mis en ligne. Si par hasard, il y a eu un quelconque problème, j'invite l'association concernée à m'adresser un mail afin de le résoudre.

5. QUESTION DE JEAN TOUSSAINT, ASSOCIATION COUP D'MAIN, AVEC REPOSE DE GEOFFROY BOULARD, ADJOINT AU MAIRE CHARGE DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE ET DE HERVE BENESSIANO, CONSEILLER DE PARIS ET 1^{ER} ADJOINT AU MAIRE CHARGE DE L'ADMINISTRATION GENERALE, DES FINANCES, DE LA DEMOCRATIE LOCALE ET DE LA PROPRIETE

Jean TOUSSAINT : Des commerçants se sont vus verbaliser pour avoir lavé au jet d'eau leurs trottoirs devant leurs commerces. Comment rendre transparente la réglementation en matière de voirie auprès des associations de commerçants ? Quels sont leurs obligations, leurs interdictions et les sanctions ?

Comment obtenir le concours de la mairie pour former des recours devant les administrations concernées. Par exemple, devant les retards multipliés des éboueurs et la hausse conjointe des

convocations devant le tribunal pour les poubelles restées sur le trottoir en dehors du créneau horaire légale.

Geoffroy BOULARD : La projection d'eau usée sur la voie publique est effectivement sanctionnée par un PV de classe 3 dans le règlement sanitaire du département de Paris. Cela n'est pas autorisé pour des raisons sanitaires.

Concernant le sablage des trottoirs en cas de neige, les locataires ou les propriétaires de boutiques ou tout autre local ayant immédiatement accès à la voie publique ont l'obligation de débayer devant chez eux et doivent dégager le trottoir sur toute la longueur de la façade et sur une largeur allant jusqu'à 4 mètres en fonction de la largeur du trottoir. Les trottoirs arborés doivent être sablés et non salés.

Concernant le concours de la Mairie du 17^{ème} pour former des recours auprès des administrations concernées, malheureusement nous n'avons pas ce pouvoir.

La collecte des poubelles est réglementée pour les commerçants (règlement sanitaire du département de Paris). En effet, un arrêté en date du 10 mai 1983 réglemente la collecte des ordures ménagères, les modalités réglant les conditions de leur collecte, la collecte sélective des matériaux de récupération, la fréquence, l'horaire, les récipients utilisés. La réglementation est très technique. Je reste à la disposition des membres du CICA.

Hervé BENESSIANO : Je précise qu'il y a deux types de réglementations à Paris : l'un à destination des particuliers et l'autre pour les commerçants. A priori, tout commerce ayant pignon sur rue dans la capitale se doit de tenir un cahier des charges qui lui est particulier et notamment en matière de déchets. La réglementation officielle est que les éboueurs n'ont aucune obligation de ramasser les déchets des commerçants. Ceux-ci doivent s'organiser et faire appel à une société privée pour les faire enlever.

Cependant, la Ville de Paris tolère l'organisation avec les copropriétés. Un accord peut être trouvé pour que la copropriété conserve les poubelles ou les sorte. Dans ce cas, les éboueurs peuvent ramasser les déchets des commerçants avec ceux de la copropriété.

6. QUESTION DE JEAN TOUSSAINT, ASSOCIATION COUP D'MAIN, AVEC REPONSE DE JEAN-FRANCOIS REMOND, ADJOINT AU MAIRE CHARGE DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Jean TOUSSAINT : Nous constatons une demande croissante des associations en matière de jardins partagés. Y a-t-il des terrains disponibles ? Comment les obtenir ?

Jean-François REMOND : Nous constatons en effet un engouement de plus en plus important pour les jardins partagés. Je vous rappelle que les habitants peuvent se regrouper en associations pour créer un jardin partagé. La cellule « Main verte » de la Direction des Espaces Verts et des Parcs et Jardins aide à la constitution du dossier. Ensuite, l'association, la mairie d'arrondissement et les services de la Ville se concertent pour la mise en place du projet dans l'esprit de la charte de la « Main verte ».

Dans l'arrondissement nous avons deux jardins partagés : « Perlinpinpin » dans le parc Martin Luther King et « La Framboisine » au 183 avenue de Clichy. En effet, la qualité du travail des associations qui gèrent ces jardins, entraîne une demande croissante des habitants et des associations. Malheureusement pour l'instant nous n'avons pas de terrains disponibles dans le 17^e. Peut être que l'extension du parc Martin Luther King nous permettra un jour d'agrandir les jardins existants.

Toutefois, je vous rappelle que de tels projets peuvent aussi être montés dans les écoles, les centres de loisirs et les établissements privés (comme dans le 13^{ème} arrondissement à la clinique des Peupliers).

Je vous signale une prochaine conférence de la « Main verte » qui aura lieu le 11 décembre à partir de 14h30 dans l'auditorium du Pavillon du Lac.

Brigitte KUSTER : en complément, suite à la visite de la Secrétaire générale de la Ville de Paris, j'ai eu confirmation de la poursuite des jardins partagés de la Framboisine sur ces terrains.